

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Code du produit : 000000000050736269

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation
Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Münster
Deutschland

Adresse de contact:

BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 141
4057 Basel
Switzerland

Téléphone: +41 44 7819-382

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
+49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater
sous l'effet de la chaleur.

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - exposition unique,
Catégorie 3, Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou
vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour
le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Conseils de prudence : **Prévention:**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P261 Éviter de respirer les brouillards.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

acétate de n-butyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnement solaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : polyoléfine
solvant organique

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 000000000050736269 Date de dernière parution: 02.03.2025
Date de la première version publiée: 09.09.2024

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29-0004, 01-2119485493-29-0005	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 50 - < 75
xylène	1330-20-7 215-535-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4;	>= 3 - < 5

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 269 Date de dernière parution: 02.03.2025
 Date de la première version publiée: 09.09.2024

	601-022-00-9	H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
chlorobenzène	108-90-7	Flam. Liq. 3; H226	>= 0,3 - < 0,5

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 269 Date de dernière parution: 02.03.2025
Date de la première version publiée: 09.09.2024

	203-628-5 602-033-00-1	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 1; H410	
--	---------------------------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
- Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Risques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques : Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec pendant la lutte contre de l'eau. Décomposition, remontée de pression et

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

l'incendie éclatement des contenants peuvent survenir.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent
aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de
sécurité.

Pour le personnel non urgentiste:

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les
endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

protection de
l'environnement

incontrôlée dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,
informer les autorités compétentes conformément aux
dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières
absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre,
terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un
conteneur en vue d'une élimination conforme à la
réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les : Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

conditions de stockage : Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 269 Date de dernière parution: 02.03.2025
Date de la première version publiée: 09.09.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 240 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	150 ppm 720 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si			

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 Date de dernière parution: 02.03.2025
269 Date de la première version publiée: 09.09.2024

	la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		STEL	150 ppm 723 mg/m ³	2019/1831/ EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	50 ppm 241 mg/m ³	2019/1831/ EU
Information supplémentaire: Indicatif				
butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m ³	CH SUVA
propane	74-98-6	VME	1.000 ppm 1.800 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé				

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 269 Date de dernière parution: 02.03.2025
Date de la première version publiée: 09.09.2024

		au travail		
		VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption			

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 Date de dernière parution: 02.03.2025
269 Date de la première version publiée: 09.09.2024

	transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
chlorobenzène	108-90-7	VME	10 ppm 46 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé			

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 Date de dernière parution: 02.03.2025
269 Date de la première version publiée: 09.09.2024

	au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	20 ppm 92 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		STEL	15 ppm 70 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	5 ppm 23 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 00000000050736 Date de dernière parution: 02.03.2025
269 Date de la première version publiée: 09.09.2024

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
chlorobenzène	108-90-7	4-chlorocatéchol total: 120 µmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		4-chlorocatéchol total: 150 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection préventive de la peau Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection antistatique

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

- Protection respiratoire** : Appareils de protection respiratoires adéquats:
- Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2
- Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
- Mesures de protection** : Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.
- Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
- Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : aérosol

Couleur : incolore

Odeur : d'acétate

Point/ intervalle de fusion : Etude non réalisable pour des raisons techniques.

Point/intervalle d'ébullition : Etude non réalisable pour des raisons techniques.

Inflammabilité : Aérosol extrêmement inflammable.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Limite d'explosivité, : non déterminé
supérieure / Limite
d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, : 1,2 % (v)
inférieure / Limite
d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : -1 °C

Méthode: ISO 3679

Le point d'éclair est valable uniquement pour la partie
liquide se trouvant dans l'aérosol.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 000000000050736
269 Date de dernière parution: 02.03.2025
Date de la première version publiée:
09.09.2024

Température d'auto-
inflammation : 365 °C

Température de
décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications
pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est un gaz

Viscosité
Viscosité, cinématique : 9,8 mm²/s (23 °C)

(40 °C)

non déterminé

Temps d'écoulement : 35 s à 23 °C

Section transversale: 3 mm

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : (20 °C)
non déterminé

(50 °C)
non déterminé

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Densité : 0,745 g/cm³ (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-
échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Risque d'éclatement.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec
l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

acétate de n-butyle:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la
Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou
plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n- : Pow: 200 (25 °C)

octanol/eau

log Pow: 2,3 (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

xylène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,12 - 3,20 (25 °C)
octanol/eau

BPL: non

Remarques: L'information donnée provient de travaux
qui font référence et de la littérature.

chlorobenzène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,84 (25 °C)
octanol/eau

Remarques: L'information donnée provient de travaux
qui font référence et de la littérature.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

ADN : UN 1950

ADR : UN 1950

RID : UN 1950

IMDG : UN 1950

IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS

ADR : AÉROSOLS

RID : AÉROSOLS

IMDG : AÉROSOLS

IATA : AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version 3.1 Date de révision: 02.03.2025 Numéro de la FDS: 000000000050736
269 Date de dernière parution: 02.03.2025
Date de la première version publiée:
09.09.2024

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 2	2.1
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1
IMDG	: 2.1	
IATA	: 2.1	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable gas

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non
l'environnement

ADR

Dangereux pour : non
l'environnement

RID

Dangereux pour : non
l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:

xylène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

chlorobenzène: Annexe 2.1 et 2.2 Lessives, produits de nettoyage et désodorisants

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 50.000 kg

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 95,52 %

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 95,52 %

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

(cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

e

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

840 g/l

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

688 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Flam. Liq. : Liquides inflammables

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

- exposition unique
- 2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
- 2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
- 2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
- CH BAT : Switzerland. Liste des VBT
- CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- 2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
- 2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
- 2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	00000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH -

A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



A-U-10S 0,4L 0,4L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2025
3.1	02.03.2025	000000000050736 269	Date de la première version publiée: 09.09.2024

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR